

Espaces verts : la mairie s'engage dans une gestion plus écologique



LA MESURE 22 de l'Agenda 21 porté par la communauté de communes a pour objet la gestion de la biodiversité dans le Bassin . Plus prosaïquement, il s'agit de ne plus faire n'importe quoi et n'importe comment en matière d'espaces verts. Dans cet esprit, la municipalité de Decazeville va lancer dans les prochaines semaines une gestion plus écologique des espaces verts de la ville.

La première étape de cette démarche, qu'un certain nombre de collectivités de Midi-Pyrénées a déjà mise en place, sera de « modérer l'utilisation des produits chimiques » , comme l'indique Jean-Louis Calmettes, adjoint en charge des affaires environnementales. La mairie a d'ailleurs déjà fait l'acquisition d'un désherbeur thermique, utilisé pour l'entretien écologique des allées et autres espaces nécessitant un désherbage. En suivant, petit à petit, une « gestion différenciée » des espaces verts sera engagée. Jean-Louis Calmettes : « En résumé, selon leurs usages, les espaces verts de la ville ne seront pas traités de la même manière, tant en matière de plantations qu'en m atières d'entretien et d'utilisation de l'eau. » Concrètement, et outre une formation des différents personnels municipaux et communautaires concernés (lire par ailleurs), le résultat de cette orientation pourrait quelque peu « *surprendre* » les administrés. En effet, si l'on a bien saisi un pan de la philosophie défendue par Jean-Louis Calmettes, une certaine liberté sera rendue à la végétation urbaine.

« C'est vrai que les gens ne sont plus habitués à voir pousser de l'herbe ou des plantes vivaces sur des espaces verts ou encore au pied des arbres , concède l'élu. C'est pourquoi nous nous attacherons à informer et à sensibiliser la population sur ces nouvelles pratiques. En insistant avant tout sur le fait qu'il s'agit aussi et avant tout de protéger la santé de tous. » Laisser la nature reprendre quelques-uns de ses droits plutôt que de la diriger avec excès et autres effets négatifs sur l'environnement est sans doute très louable mais, comme l'a bien compris Jean-Louis Calmettes, « *cela risque de susciter certaines réactions* ». Le prix à payer pour une ville plus saine.

Formation des personnels

Acteurs sur le terrain des orientations prises par les élus, les employés municipaux et communautaires concernés se verront proposer deux journées de formation liées à la nouvelle politique des espaces verts. Au programme :

Journée 1

- Gestion différenciée des espaces verts : selon leurs usages, les espaces verts ne seront pas traités de la même manière, tant en matière de plantations qu'en matière d'entretien et d'utilisation de l'eau.
- Connaissance et protection de la biodiversité locale.
- Economie d'eau : bonne utilisation de l'arrosage ; notion d'espaces verts secs qui ne demandent que très peu d'eau.
- Approche paysagère.
- Restructuration des sols.
- Aspects humains, sociaux et sanitaires.
- Certifications et labellisation des espaces verts.
- A noter qu'avoir une gestion écologique des espaces verts n'empêche pas de participer aux concours départementaux et régionaux en matière de fleurissement. Au contraire, les jurys récompensent de plus en plus ces démarches.

Journée 2- Le programme sera plutôt axé sur la gestion de l'arbre en ville.

Economies, économies

Outre une nouvelle gestion plus écologique de s espaces verts, la ville va engager des opérations visant à économiser l'eau et l'électricité. Pour ce faire, l'hôtel de ville et l'école du SAILHENC ont été choisis. Toutes les ampoules de ces deux bâtiments seront déjà remplacées par des lampes basse consommation. Les robinets d'eau seront équipés de « mousseurs » et les chasses d'eau des toilettes seront dotées de briquettes pour diminuer fortement la consommation. De plus, des travaux d'isolation et de changement de menuiseries seront entrepris, concernant aussi le foyer de St-Roch, le commissariat, l'école de St-Michel ou les locaux de Clair et Net.